

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_25

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

**CREATION – SUPPRESSION
D'EMPLOIS PERMANENTS A
TEMPS COMPLET ET
NON COMPLET**

–

**MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **3 mars 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 février 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 4 mars 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses :

Bénédicte PARIS, *conseillère municipale*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Bénédicte PARIS	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210303-DCM_2021_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 04/03/2021

PERSONNEL COMMUNAL

**CREATION-SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS
A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, en charge du personnel et des finances, expose à l'assemblée :

Dans le cadre d'avancements de grade il convient de créer au 1^{er} avril 2021 les postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

et de supprimer au 1^{er} avril 2021 :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps non-complet 31h30

Le comité technique a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance du 1^{er} février 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) donne son accord sur ces propositions ;

2°) modifie en conséquence le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non-complet.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 mars 2021

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET
AU 1^{er} AVRIL 2021

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois
Filière administrative		
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	inchangé
Attaché hors classe	1	inchangé
Attaché principal	2	inchangé
Attaché	8	inchangé
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	inchangé
Rédacteur	7	inchangé
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8	inchangé
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	inchangé
Adjoint administratif	5	inchangé
Filière technique		
Ingénieur principal	1	inchangé
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	inchangé
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	inchangé
Technicien	1	inchangé
Agent de maîtrise principal	5	6
Agent de maîtrise	6	5
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	21	inchangé
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	inchangé
Adjoint technique	22	inchangé
Filière animation		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	inchangé
Animateur territorial	1	inchangé
Adjoint d'animation	1	inchangé
Filière médico-sociale		
Assistant territorial socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	1	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	7	inchangé
Filière culturelle		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	inchangé
Filière police municipale		
Brigadier chef principal	2	inchangé
Gardien-brigadier	1	inchangé

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET
AU 1^{er} AVRIL 2021

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois	Quotité horaire
Filière technique			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	inchangé	31h30
	1	inchangé	33h40
	3	inchangé	28h00
	1	Inchangé	28h40
	1	Inchangé	17h30
Adjoint technique	1	inchangé	23h00
	1	inchangé	26h00
	2	inchangé	28h00
	1	inchangé	31h00
	2	inchangé	34h00
	1	0	31h30
Filière médico-sociale			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	inchangé	26h00